



Place Léon Betoulle  
87031 LIMOGES CEDEX  
Tél. 05 55 45 60 95

## AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

### Commerces ambulants alimentaires Occupation commerciale du domaine public « LA NUIT DE LA LECTURE » Samedi 25 janvier 2025

#### ORGANISATEUR – MANIFESTATIONS

VILLE DE LIMOGES – DIRECTION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE – BFM  
Centre-Ville

NOM DE LA MANIFESTATION : LA NUIT DE LA LECTURE

ORGANISATEUR : BFM CENTRE-VILLE

LIEU DE L'ÉVÈNEMENT : BFM CENTRE-VILLE

LIEU DE L'INSTALLATION SOUHAITEE : PLACE AIME CESAIRE (parvis BFM)

DATE : Samedi 25 janvier 2025

HORAIRES : 17h00 à 23h

PUBLIC ATTENDU : 3 000 personnes (dont 1 500 consommateurs estimés)

#### ACTIVITE DE RESTAURATION RECHERCHEE ET DE DEBIT DE BOISSONS SOUHAITE :

⇒ des food trucks sans débits de boisson avec spécialités différentes :

- Burgers/frites
- Cuisine traditionnelle et moderne
- Spécialités étrangères
- Mets sucrés en plus de la carte salé

⇒ Une buvette autonome avec son matériel (bar...) :

Le commerçant devra obligatoirement venir avec le matériel incombant à l'installation, aucun matériel ne sera mis à disposition par la ville.

Le commerçant devra jauger la terrasse qui lui est nécessaire, l'espace étant limité.

Il est demandé au commerçant de mettre en place d'une part le personnel nécessaire pour limiter les files d'attente importante et d'autre part de prévoir les stocks suffisants et de posséder un terminal de paiement.

#### LES BESOINS

- Rapidité du service au vu de la saison hivernale et du public attendu

- Tarifs peu onéreux (entre 4 à 7 € pour un plat unique et 15/16€ maximum pour une formule complète)
- Les boissons alcoolisées de 4e catégories et énergisantes ne seront pas autorisées à la vente
- Prévoir des cales pour stabilisation des camions

### CONDITIONS D'OCCUPATION :

- Horaires d'arrivée obligatoire entre 14h00 et 16h00
- Horaires de service de 16h à 23h
- Les véhicules tracteurs et remorques de stockage ne seront pas admis à stationner sur le site
- Possibilité de venir avec un groupe électrogène autonome qui devra être placé à distance afin d'éviter les nuisances sonores

### AUTRES INFORMATIONS :

- Une partie de l'espace convivialité (hall) de la BFM servira de réfectoire à ce titre, des sacs seront nécessaires pour que les clients puissent transporter leur repas sans accident.
- La ville mettra à disposition sur le parvis place Aimé Césaire 4 tonnelles.

### DROITS DE PLACE ET REDEVANCE

La redevance d'occupation commerciale du domaine public, périmètre du domaine public occupé et accès au branchement électrique, sera calculée en application de la grille tarifaire 2025, à titre indicatif en 2024, l'occupation commerciale par :

- un food truck est de 11€/ml,
- un véhicule ambulant <5ml est de 11 euros /jour et >5ml est de 9 euros/jour,
- le branchement électrique : forfait de 10,50€ / jour pour 15 ampères.

-La redevance pour les food trucks sera à régler par chèque, auprès du régisseur de la Direction attractivité commerciale, lors de la notification du permis de stationnement.

-Pour la buvette, cette somme sera à régler par chèque à l'ordre de la régis animation commerciale auprès du régisseur ou par virement bancaire, via le RIB qui sera adressé par mail.

Sauf motif impérieux justifiant l'absence du commerçant, la redevance est due sur la totalité de la période mentionnée dans l'arrêté notifié.

### COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Transmettre votre candidature obligatoirement avec les documents suivants :

- une lettre de motivation,
- extrait Kbis de moins de 3 mois ;
- copie attestation assurance à jour ;
- besoin en branchement électrique (puissance) ;
- descriptif du stand (photo, dimension) ;
- descriptif complet de la proposition de carte.

### CRITERES DE SELECTION

La ville de Limoges attend des candidats un dossier de candidature complet (détaillé ci-avant) permettant de juger de la qualité de la proposition. Ces dernières seront jugées à partir des critères suivants :

- Cohérence des services proposés par rapport à l'offre commerciale souhaitée par la municipalité ;
- Qualité des prestations proposées ;
- Moyens mis en œuvre pour répondre à l'offre commerciale.

## DROIT A L'IMAGE

J'autorise la réalisation, la reproduction et la diffusion par la Ville de Limoges de photographies (prises de vues générales ou portraits), films et/ou enregistrements. Leur utilisation sera réservée à la promotion et à la communication interne et externe de la Ville de Limoges sur ses différents supports (intranet, rapport d'activité, site internet, réseaux sociaux, magazine municipal, plaquettes d'information...) pendant 1 an suivant la fréquentation des activités. Il est entendu qu'aucun usage commercial n'en sera fait et que la Ville de Limoges s'interdit toute utilisation pouvant porter atteinte à ma dignité.

## DATE LIMITE DE DEPÔT DES CANDIDATURES

Les dossiers devront être parvenus ou déposés à la Mairie au plus tard le 18 décembre 2024

- Pour les food trucks :

- Par courrier : Mairie de Limoges – Direction attractivité commerciale – 1 square Jacques-Chirac, BP 3120, 87031 LIMOGES Cedex 1

- Par mail : [commerce@limoges.fr](mailto:commerce@limoges.fr)

- Pour la buvette :

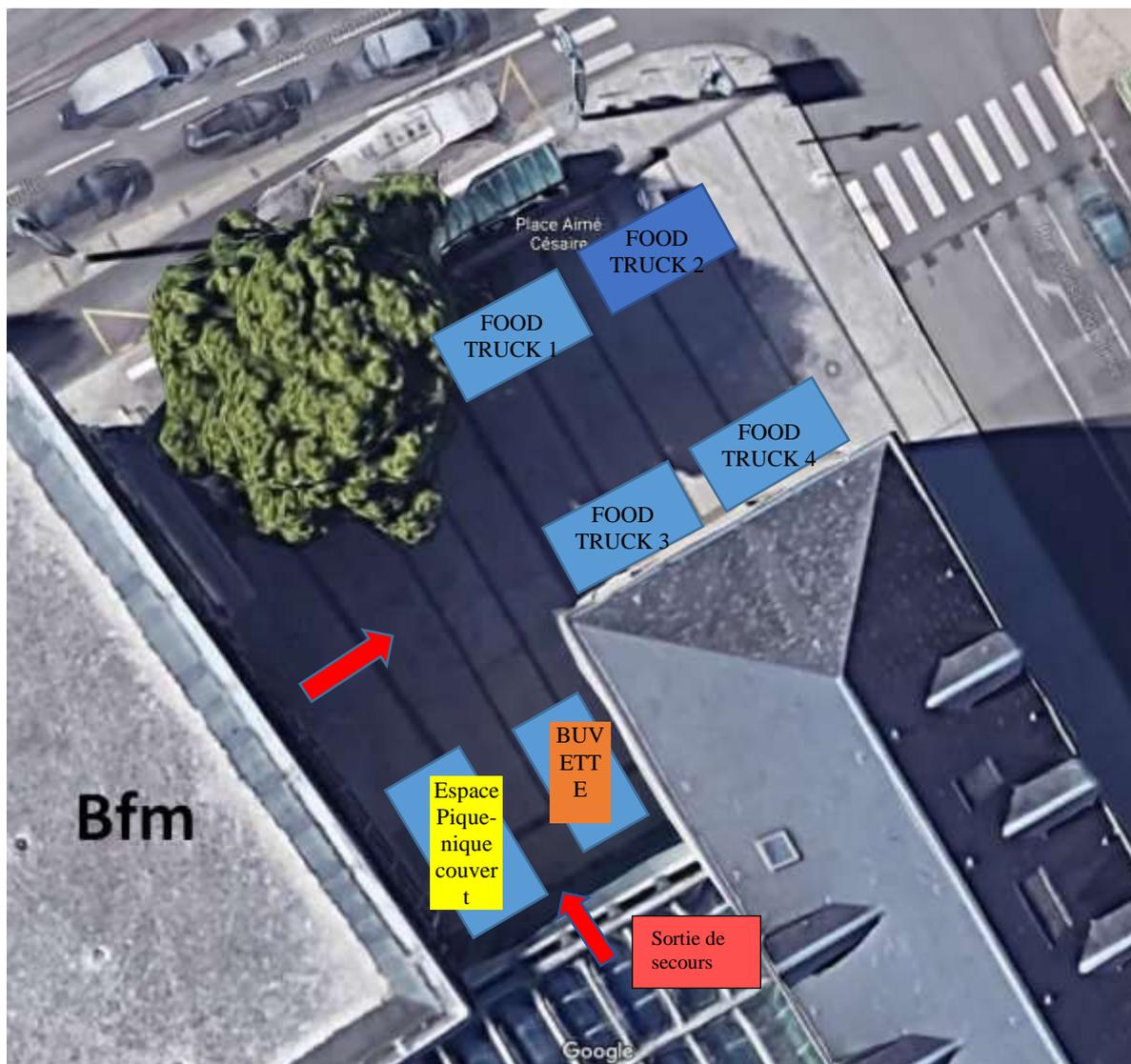
- Par courrier : Mairie de Limoges – Direction du Domaine Public - Référent Animations commerciales – 1 square Jacques-Chirac, BP 3120, 87031 LIMOGES Cedex 1 -

- Par mail : [ddp.direction@limoges.fr](mailto:ddp.direction@limoges.fr)

Renseignements complémentaires : M. BOYER au 05 55 45 96 42 ou Mme CIBOT au 05 55 45 96 76

- Direction de la Culture et du Patrimoine, Ville de Limoges

Plan d'installation :



#### Protection des données

Les renseignements communiqués feront l'objet d'un traitement par la Ville de Limoges sur le fondement légal de l'article 6-1-b (exécution d'un contrat) du Règlement européen sur la protection des données (RGPD) afin d'assurer la gestion des emplacements commerciaux. Les mentions obligatoires conditionnent la délivrance des autorisations. Ces informations seront conservées 5 ans après la fin de l'activité commerciale sur les emplacements gérés par la Ville ou règlement définitif d'un contentieux éventuel. Elles ne seront transmises qu'aux élus et services municipaux concernés, aux services de sécurité (Police, pompiers) à la Préfecture et à la Trésorerie municipale. En écrivant au Délégué à la protection des données de la Ville ([dpo@limoges.fr](mailto:dpo@limoges.fr)) vous pouvez accéder aux données vous concernant et demander leur rectification si vous estimez qu'elles sont inexactes ou incomplètes, demander la suppression des données périmées ou dont le traitement serait illicite.

Si vous estimez, après l'avoir contacté, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés par voie postale (CNIL 3, Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07) ou en ligne ([www.cnil.fr/fr/plaintes](http://www.cnil.fr/fr/plaintes)).